



Wallonie

Commune de HERON

*Nos Réf. : ATU/SM/PU 2024/046***URBANISME**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Dimitri QUEVRIN.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Wavre, 41 à 4217 Héron et cadastré division 1, section D n°17E2.

Le projet est de type : **régularisation de la construction d'une annexe**, et présente les caractéristiques suivantes : dérogation au plan de secteur.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D. IV. 6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Héron, Service Urbanisme, Place Communale, 1 à 4218 COUTHUIN.

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 SUR RENDEZ-VOUS ;
- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14 h00 à 16 h 30 SANS RENDEZ-VOUS ;
- le samedi de 10 h à 12 h UNIQUEMENT sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme, téléphone :085/27.04.96 ou 085/27.04.99 ;

**L'enquête publique est ouverte le 16 août 2024 et clôturée le 30 août 2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, 1 à 4218 Couthuin
- par télécopie au numéro :085/71.37.45
- par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@heron.be ou urbanisme@heron.be
- remises au Service Urbanisme, Place Communale, 1 à 4218 Couthuin.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU 2024/046**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Place Communale, 1 à 4218 Couthuin, **le 30 août 2024 de 10 h à 11 h.**